



Le Vent des forêts (Vdf)	Chemin	Église, chapelle
Emplacement œuvre 2008	Rivière, ruisseau, fontaine	Espace naturel remarquable
Emplacement œuvre	Aire de stationnement	Carrières
Sentier pédestre	Bureau Vdf (maire)	Courbes de niveau (équidistance 10 mètres)
Sentier carrossable	Ferme, loge de chasse, observatoire, autre	Ligne TGV Est Européen (SNCF)
Accès sentier	Arbre remarquable	
Route	Callou, stèle, calvaire	

CHARTRE DU PROMENEUR EN FORÊT : Il sait que le feu est l'ennemi de la forêt. Il modère ses cueillettes et sait que les fleurs arrachées ne repoussent pas. Il fait attention à son chien. Il demande une autorisation pour le ramassage du bois mort. Il sait que le VTT est le bienvenu en forêt s'il respecte à la fois la nature et les autres promeneurs. Il n'abandonne pas ses déchets en forêt. Il respecte les routes forestières fermées et les chemins balisés. Les animaux sont chez eux, le promeneur les laisse. Les coupes d'arbres sont nécessaires à la bonne gestion de la forêt. Il sait que les jeunes pousses sont fragiles. Il se garde de troubler leur croissance.